

**Compte-rendu du Conseil d'Ecole n°2
du RPI Ayron-Chalandray-Maillé
du 26 mars 2018 à Chalandray**

La séance débute à 19h00 (la salle MTL réservée en amont par Mme Thiollet auprès de la Mairie s'est avérée non disponible à 18h30 ; l'ensemble des membres du conseil d'école sont allés dans la cantine de l'école).

Pour Ayron :

Mme MICHONNEAU Christelle, adjointe au Maire d'Ayron et déléguée aux affaires scolaires
Mme JUSTE Sophie, représentante des parents d'élèves
Mme WOLF Laëtitia, représentante des parents d'élèves
M. SIAUDEAU Stéphane, représentant des parents d'élèves
M. NALLET Alexandre, représentant des parents d'élèves

Mme GOMET Laurence, directrice (CE1)
Mme JADAUD Maud, enseignante (maternelle)
Mme AUDEBERT Eugénie, enseignante (CE2)
Mme PRESTROT Céline, enseignante (CE2-CM1)
Mme PROUST-FONTENEAU Line, enseignante (CE1)

Pour Chalandray :

M. LAROCHE Didier, adjoint au Maire de Chalandray et délégué aux affaires scolaires
Mme ABRAHAM Karina, représentante des parents d'élèves
Mme BEAU Julie, représentante des parents d'élèves (suppléante)
Mme GOUBEAU Élodie, représentante des parents d'élèves à Chalandray

Mme THIOLLET Stéphanie, directrice (CP-CE1)
Mme LACHIRI Chantal, enseignante (maternelle)
Mme BONNIN Bénédicte, enseignante (GS-CP)

Pour Maillé :

M. LACOSTE Hubert, Maire de Maillé
Mme LEAUD Sandra, conseillère municipale et déléguée aux affaires scolaires
Mme PINGANAUD Stéphanie, représentante des parents d'élèves
Mme NORQUET Orlane, représentante des parents d'élèves
Mme ADIEN Bérandère, représentante des parents d'élèves

Mme RICHARD-LAVASTRE Aurélie, enseignante (maternelle)
Mme DRIANNE Nathy, enseignante (CM1-CM2)
Mme BESLE Tamara, directrice (CM2)

Excusés :

Mme TURI Laure, Inspectrice de l'Éducation Nationale de la circonscription de Poitiers Ouest
Mme GUÉRIN Fabienne, Maire d'Ayron
Mme RIGOLLET Claudette, Maire de Chalandray
Mme MÉRIGOT Fabienne, adjointe au Maire et Présidente du SIVOS
Mme ZOUBIR Séverine, représentante des parents d'élèves à Chalandray
Mme HUMEAU Marie, enseignante (CP-CE1) à Chalandray
Mme CHARDON Véronique, maîtresse G du R.A.S.E.D.

Ordre du jour :

- ◆ Effectifs de l'année en cours
- ◆ Budget SIVOS 2018-2019
- ◆ Le Salon du livre
- ◆ La classe transplantée.
- ◆ Travaux dans les écoles
- ◆ Activités périscolaires
- ◆ Questions diverses

1- Effectifs de l'année en cours.

Chalandray :

PS/MS/GS : 1 inscription en PS soit 23 élèves (10 PS – 8 MS – 5 GS).

GS/CP : 1 départ soit 22 élèves

CP/CE1 : 22 élèves

Total : $23 + 22 + 22 = 67$ élèves

Ayron :

PS/MS/GS : 24 élèves (9 PS – 11 MS – 4 GS)

CE1 : 24 élèves

CE2 : 22 élèves

CE2-CM1 : 23 élèves (10 CE2 – 12 CM1)

Total : 94 élèves

Maillé :

PS/MS/GS : 22 élèves (1 TPS – 9 PS – 5 MS – 7 GS)

CM1-CM2 : 23 élèves (13 CM1 – 10 CM2)

CM2 : 24 élèves

Total : 69 élèves

Il y a actuellement 230 élèves sur le RPI.

Une fermeture de classe est annoncée sur l'école d'Ayron à la rentrée 2018-2019.

2- Budget SIVOS

En raison des nouvelles élections municipales sur la commune de Chalandray, le nouveau bureau vient d'être élu. Les représentants du SIVOS restent inchangés pour les communes de Maillé et d'Ayron. Le représentant SIVOS de la commune de Chalandray est M. Laroche.

Le vote du nouveau budget aura lieu courant Avril.

3- Le salon du livre.

Rappel de la date du Salon du livre : vendredi 8 Juin

Les éditeurs présents lors du salon : Pierre Levée et Lucie Castel, Marie Tijou, Loïc Méhée, Marie Desbons, Mathilde Brosset.

Les réponses pour les subventions sont en attente.

Les auteurs/illustrateurs dans les classes avec les éditions FLBL :

Chalandray	Ayron	Maillé
19/20 mars Robin Cousin	Marie Tijou Pierre Levy	Lucie Castel

Gestion de la buvette et des entrées lors du salon : APE Maillé

4- Retour sur la classe transplantée (classe de mer).

3 classes de l'école de Chalandray.

Séjour de 2 jours et une nuit au centre de Bellevue à la Tranche-sur-mer, le 24 et 25 Mai 2018.

Coût du séjour + bus :

Coût du Centre			3531	6021
Cout transport	1245	2	2490	
famille	40	67	2680	
SIVOS			0	
Coopérative			1850	
AVEC			300	
APE Maillé	100	3	300	
APE Ayron	100	3	300	
APE Chal	200	3	600	

Participation des familles : 40€

Réunion d'information jeudi 29 mars à 18h30

5- Travaux dans les écoles.

- École de Chalandray

La liste des travaux demandés a été mentionnée à Mme le Maire en amont du conseil.

Mme Thiollet fait part de son mail.

Le 22/03/2018 17:39, CHALANDRAY-E.P.PU-MERIDIEN-86-CIRC OUEST VIENNE a écrit :

>

> Bonjour Mme le Maire et M. Laroche,

>

> Suite à votre demande, je vous transmets ci-dessous les demandes qui seront abordées lors du conseil. Cordialement.

> Mme Thiollet

>

> École de Chalandray

>

> **Remerciements pour les travaux effectués :**

>

> Réparation du répondeur du téléphone et réparation de 2 ordinateurs de la classe CP/CE1 par la société Des Clics. Achat et installation de 3 nouveaux ordinateurs dans le bâtiment élémentaire pour les classes élémentaires. Remplacement de la photocopieuse qui était tombée en panne. Installation d'une photocopieuse couleur et noir&blanc. Diverses réparations faites par M. Quintard.

Demandes :

> L'installation d'un déclencheur « alarme incendie » dans le bâtiment maternelle et dans la cantine + installation de filtres miroirs dans le cadre du PPMS.

> Qu'en est-il des filtres "anti-intrusion" côté cour (sans obstruction de lumière)? L'installation d'une douche en cantine ou dans le bâtiment maternelle pour laver les élèves lorsqu'il y a eu des déjections ?

> Bâtiment élémentaire : installation d'un robinet avec un mitigeur pour avoir de l'eau chaude en salle d'art car il n'y a actuellement que de l'eau froide [difficile pour laver les pincesaux, se laver les mains l'hiver...].

> Cour de récréation : réparation des poignées de vélos.

> Bomber au fluo le socle du portail d'entrée (la butée).

> Qu'en est-il du choix fait pour la cabane en pierres dans la cour élémentaire qui est à restaurer ? Destruction ou rénovation ?

> Bâtiment maternelle : installer une baguette pour combler l'espace entre l'appui de fenêtre et le tableau blanc au coin regroupement (classe GS-CP).

> **DEMANDES RENOUVELÉES :**

> Installation d'un robinet avec un mitigeur pour avoir de l'eau chaude ou l'eau froide dans la classe de Mme Lachiri car il n'y a actuellement

que de l'eau tiède. Installation d'un soufflet de porte pour le bâtiment de la maternelle.
> Doublage des rideaux de la classe de Mme Lachiri et de Mme Bonnin.
> Un escabeau plus grand permettant d'atteindre les étagères les plus hautes de la réserve et pour afficher sur la partie haute des murs de classe. Un ensemble de 6 tablettes pour avoir au moins un atelier numérique pour permettre la mise en place des activités numériques demandées par le ministère et ainsi évaluer la compétence "utiliser des objets numériques". Réglage des rideaux de la classe de Mme Bonnin à la bonne hauteur (pas de filtres UV - inefficace quand à l'effet recherché (obscurité totale)).
> Vous remerciant par avance de l'attention portée à ces demandes.

Mme le Maire a apporté une réponse conjointe avec M. Laroche par mail.

----- Message d'origine -----
> De: Maire <contact@chalandray.fr>
> Date: Vendredi, Mars 23, 2018 5:16 pm
> Objet: Re: Re : conseil ecole
> À: "CHALANDRAY-E.P.PU-MERIDIEN-86-CIRC OUEST VIENNE" <ce.0860163K@ac-poitiers.fr>, "Didier, CM LAROCHE" <didierlaroche86@orange.fr>, "ROMAIN, CM AUTANT" <morom86@hotmail.fr>, "Francine, CM FRERET" <f.francine@orange.fr>, "Philippe, CM" <coulais.philippe@orange.fr>
>
> Madame la Directrice,
>
> Voici les diverses réponses apportées à votre courriel.

> * Les devis sont en cours quant à la sécurité.
> * Les filtres intrusion sont tous en cours de commande selon le travail conjoint avec l'équipe des enseignantes et sont choisis mais nous attendons le retour des subventions pour finaliser.
[Mme Thiollet indique à M. Laroche que les filtres de la classe de Mme Bonnin n'auront pas lieu d'être achetés.
Mme Bonnin prend la parole et explique que l'effet recherché « obscurcir la classe » n'est pas obtenu par les filtres et Mme Bonnin craint d'assombrir sa classe l'hiver. M. Laroche en reparlera avec Mme Bonnin avant de passer la commande définitive.]

> * La douche sera à l'étude avec le plombier et le devis sera soumis au conseil.
>
> Bâtiment élémentaire : * Un devis sera demandé pour un mitigeur.
>
> Cours de récréation :
>
> * Le devis du maçon pour la restauration de la cabane a été validé et les travaux se feront pendant les vacances scolaires.

[Mme Thiollet demande à M. Laroche s'il est possible de rediscuter en conseil municipal du choix fait pour la cabane en pierre des élèves de CP et CE1. En effet, elle est la cause de plusieurs accidents (chutes, les élèves se cognent dans les poteaux, chute de tuiles,...) et la supprimer permettrait de réduire les risques, d'avoir une meilleure visibilité pour surveiller les élèves et d'avoir un gain de place dans la cour de récréation (sachant que lorsqu'il pleut, les élèves vont dans la salle de motricité).
M.Laroche dit qu'il en prend note.

> * Les petites réparations du matériel : vélos et socle du portail seront mis sur l'emploi du temps des agents pour les vacances.
>
> * La baguette demandée sera posée pendant les vacances.
>
> * Transmis à l'adjoint avec délégation pour la gestion des suites données pour les détails matériels.
> * Le numérique est pris en compte à ce jour via l'installation d'ordinateurs fixes dans la salle informatique.
>
> Monsieur Laroche représentera la municipalité au Conseil d'école.
>
> Bonne réunion
>
> Cordialement,
> Claudette RIGOLLET
> Maire
> Mairie de Chalandray
> contact@chalandray.fr
>

----- Message d'origine -----
> De: Maire <contact@chalandray.fr>
> Date: Samedi, Mars 24, 2018 5:45 pm

Nous avons prévu en investissement pour 2018, 30 000 EUR pour l'école et 100 000 EUR pour le stationnement.

Cordialement,
Claudette RIGOLLET
Maire
Mairie de Chalandray
contact@chalandray.fr

Mme Thiollet donne la parole à M. Laroche pour les compléments de réponses.
M. Laroche mentionne qu'auront lieu :

- * des travaux de maçonnerie sur les murs
- * la rénovation de la petite cabane en pierres cour élémentaire

- * la rénovation des cours
- * les peintures des salles de restauration
- * les divers petits travaux nécessaires
- * de nouveaux équipements informatiques fixes
- * aménagement d'un nouveau parking avec 7 places
- * réorganisation des places de stationnement existant pour un gain d'accessibilité et de places
- * place pour handicap

Les enseignantes de maternelle de l'école de Chalandray demandent si le budget fixé pour les nouveaux équipements informatiques fixes ne pourraient pas être envisagés pour l'achat de 6 tablettes.

M. Laroche indique que le conseil municipal s'est déjà positionné et a pris sa décision : il n'y aura pas de tablettes. Par ailleurs, Mme le Maire a contacté une personne du rectorat qui l'a informée qu'il n'y avait pas d'obligations de tablettes en maternelle.

Mme Lachiri reprend en expliquant que certes, il n'y a pas d'obligations, de la même manière qu'il n'y a pas l'obligation d'avoir des cahiers mais que le numérique fait partie du programme de maternelle.

Mme Thiollet reprend la parole en citant les programmes pour clarifier les demandes institutionnelles :

Extrait des programmes de maternelle BO 12/03/2015 :

« Utiliser des outils numériques

Dès leur plus jeune âge, les enfants sont en contact avec les nouvelles technologies. Le rôle de l'école est de leur donner des repères pour en comprendre l'utilité et commencer à les utiliser de manière adaptée (tablette numérique, ordinateur, appareil photo numérique...). Des recherches ciblées, via le réseau Internet, sont effectuées et commentées par l'enseignant.

Des projets de classe ou d'école induisant des relations avec d'autres enfants favorisent des expériences de communication à distance. L'enseignant évoque avec les enfants l'idée d'un monde en réseau qui peut permettre de parler à d'autres personnes parfois très éloignées.

[...] Il donne aussi aux enfants les moyens de s'entraîner, notamment avec de la copie dans un coin écriture aménagé spécialement (outils, feuilles blanches et à lignes, ordinateur et imprimante, tablette numérique et stylets, tableaux de correspondance des graphies, textes connus). »

A évaluer en fin de maternelle : « Utiliser des objets numériques : appareil photo, tablette, ordinateur ».

Mme Bonnin explique la différence pour les élèves entre 3 et 5 ans, d'utiliser des tablettes adaptées et non des ordinateurs fixes.

M. Laroche signale aux enseignants qu'elles ne sont jamais satisfaites de ce que la Mairie fait.

Les représentants des parents interpellent M. Laroche et lui demandant pourquoi cette décision est irrévocable sachant que cela ne change pas le budget octroyé et que les enseignantes de maternelle ne vont pas utiliser les ordinateurs fixes.

Mme Lachiri signale que ce vendredi, des conseillères pédagogiques viennent mener un projet dans la classe maternelle et qu'elles ont demandé la présence de tablettes. Comme Chalandray est la seule école du RPI qui n'a pas pu bénéficier du plan numérique par choix du conseil municipal, Mme Lachiri a dû demander à l'école et à la commune d'Ayron l'autorisation de lui en prêter.

Mme Bonnin ajoute par ailleurs que ce plan numérique a permis une formation complémentaire pour les enseignantes.

Mme Thiollet met fin aux débats entre M. Laroche, les représentants des parents et les enseignantes du RPI. Elle mentionne à M. Laroche que s'il n'y a pas de possibilités d'avoir des tablettes au lieu des ordinateurs fixes, peut-être pourrait-on envisager des ordinateurs portables sans souris ?

Mme Thiollet donne la parole à Mme Besle pour l'école de Maillé.

- École de Maillé.

Remerciements pour avoir réglé les problèmes de chauffage récurrents.

Demandes renouvelées :

- films miroir côté rue pour la classe de CM2
- nouvel ordinateur de direction + écran plus grand
- remplacement du vidéo-projecteur pour la classe de CM2
- 3 meubles et 1 banc pour la classe maternelle

Les portes d'entrée de la classe de CM2 seront changées dans le cadre de l'accessibilité.

L'achat d'une mallette d'urgence pour le PPMS est toujours à l'étude, ainsi que le système d'alarme
Entrée de l'école : une réflexion est en cours pour un nouvel aménagement

- École d'Ayron

Remerciements pour les réparations de la chasse d'eau.

Problème pour deux portes à revoir

Construction du restaurant scolaire commencée, entraînant la rue en sens unique.

LES PARENTS POURRAIENT-ILS RESPECTER LA LIGNE JAUNE ?

Les familles devant se garer sur le grand parking et devant donc traverser la nationale, la Mairie recherche solution.

Mise en accessibilité des rampes d'entrée à la maternelle et à la classe CE2.

6- Activités périscolaires - organisation du temps scolaire

Ayron : danse, théâtre, street hockey, activités autour du livre.

Ça fonctionne bien, de nombreux enfants veulent s'inscrire.

Maillé : musique, tir à l'arc, badminton, babygym, arts plastiques

Chalandray : M. Laroche ne sait pas précisément. Mme Lachiri indique qu'il s'agit de musique et de chant avec deux intervenantes.

7- Questions diverses

- Mme Goumet explique qu'une maman d'élève s'est vue interpellée par un autre parent à propos d'une querelle entre enfants. Il est rappelé que les problèmes ne se règlent pas à l'arrêt de bus ou dans la rue. Si c'est un problème sur le temps scolaire, prendre rendez-vous avec la directrice. Si c'est un problème dans le bus, prendre rendez-vous avec Mme Mérigot.
- Mme Thiollet donne la parole à Mme Lachiri qui signale un changement de personnel sur le périscolaire auprès des enfants de 3 et 4 ans et qu'elle aurait souhaité que la Mairie l'informe en amont. Mme Besle demande la raison de ce changement, M. Laroche explique que c'est la volonté de la personne concernée de changer d'emploi du temps. Mme Lachiri rétorque en indiquant que ce n'en est pas la raison. M. Laroche indique que les enseignantes sont toujours contre les décisions de la mairie. Mme Thiollet reprend la parole en indiquant que l'école ne remettait pas en cause la décision, comme elle l'a mentionné à Mme le Maire, mais que l'équipe aurait préféré en être informée en amont. Elle lit ensuite l'échange de mails entre l'école et la Mairie à ce sujet :

De : "CHALANDRAY-E.P.PU-MERIDIEN-86-CIRC OUEST VIENNE" <ce.0860163K@ac-poitiers.fr>

Date : 03/02/2018 7:53 (GMT+01:00)

À : Maire chalandray <contact@chalandray.fr>

Objet : cantine ps - ms

[...] Mon rôle est donc de vous prévenir et de vous communiquer les inquiétudes et les doléances de l'enseignante de PS-MS qui sera le premier interlocuteur des parents même si cela concerne le temps périscolaire. Nous émettons un questionnement en prévention "nous nous demandons si cela ne risque pas de perturber les repères des élèves de 3- 4ans et de créer une angoisse lors de l'heure du repas" et non un jugement. **La décision finale vous revient de droit et je ne le conteste pas.**

- **Questionnaire des parents d'élèves complété en janvier.**

Maillé (ci-joint la synthèse du questionnaire des parents de Maillé).

M. le Maire demande si on pourrait avoir des précisions sur ce qui est reproché sur les repas. Il remarque qu'en ce qui concerne le stationnement, le parking a été aménagé mais les parents ne respectent pas les places et se garent devant le portail.

Mme Besle signale qu'elle ne peut répondre au téléphone en étant au portail le matin.

Chalandray

En ce qui concerne les tarifs à la cantine, M. Laroche n'a pas de réponses à apporter. Il en prend note.

En ce qui concerne le site du RPI, Mme Thiollet signale que les documents y étaient bien déposés mais en effet les parents ne pouvaient pas les voir. Elle a déjà pris contact avec le référent numérique de la circonscription.

En ce qui concerne les quelques retards mentionnés le matin à l'ouverture au portail en janvier, Mme Thiollet mentionne, qu'en effet, il lui est arrivé d'ouvrir le portail entre 8h50 et 8h55 au lieu de 8h50 lors de ses jours de présence. Elle en explique les raisons possibles. Elle a dû régler les informations matinales : les informations du personnel de garderie, les divers aléas (à plusieurs reprises - pas de chauffage dans l'école le matin), les absences de personnel (enseignant, atsem, avs) ainsi que les appels des parents à 8h50 pour les élèves absents (comme le répondeur du téléphone n'était pas encore réparé en janvier).

Comme le téléphone de l'école coupe dans la cour, elle devait aller dans le bâtiment des maternelles et donc ne pouvait ouvrir le portail en même temps. Dans ces conditions, soit elle délégua sa collègue Mme Bonnin si le temps s'avérerait trop long [ce qui empêche Mme Bonnin de faire l'accueil pour ses élèves de GS], soit elle ouvrait avec quelques minutes de retard. Elle indique qu'elle sera plus vigilante.

En ce qui concerne la non présence de Mme Lachiri dans sa classe au moment de l'accueil, celle-ci signale qu'elle fait office de directrice deux matins par semaine, les mardis et mercredis, et évoque les mêmes raisons que Mme Thiollet. Pour les autres jours, cela peut arriver qu'elle soit à la photocopieuse à côté de la salle de sieste.

Ayron (ci-joint la synthèse du questionnaire des parents d'Ayron).

Le cas est signalé qu'un enfant n'a pas de substitut de repas en raison de son allergie alimentaire. Cela va être revu. Il est ré-évoqué le problème de la prise de risque de certains élèves (qui courent devant le bus) et des incivilités dans le bus. Mme Mérigot a récemment alerté les parents à ce sujet.

En ce qui concerne les jeux de cour, Mme Goumet signale qu'il a été acheté pour 800€ de jeux de cour (6 balancelles, un vélo et des échasses) et que l'école continuera à investir. Le préau n'est pas utilisé car il est sombre et humide. En cas de pluie, les enfants sont répartis dans la classe de CE1 et la bibliothèque.

Conseil d'Ecole du 3ème trimestre : mardi 26 juin à 18h30 à Ayron.

La séance est levée à 20h53.

Annexes disponibles dans les écoles : résultats des questionnaires des parents d'élèves.